

Ne pas jeter sur la voie publique.



NON
À LA HONTE FRANÇAISE!

NON
À LA BARBARIE
AU PATRIMOINE
CULTUREL DE
LA FRANCE!

NON À LA HONTE FRANÇAISE !

En Catalogne espagnole, la corrida a été abolie en juillet 2010, cette décision sera effective au 1^{er} janvier prochain ; en Équateur, le président Correa organise en mai 2011 un référendum pour abolir les actes cruels sur animaux en public ; au Mexique, des députés militent également pour l'abolition ; en France, le sénateur-maire de Fréjus vient de supprimer les corridas dans sa ville, car « *les mœurs évoluent* ». Toujours en France, 75 députés ont signé la proposition de loi abolitionniste UMP-PS, et 90 députés au total se sont déclarés pour l'abolition. Mais l'État français, lui, agit strictement dans le sens inverse de l'Histoire...

Depuis vendredi 22 avril 2011, les 66 à 75 % (selon les sondages) de citoyens français souhaitant l'abolition de la barbarie des arènes vivent un véritable cauchemar. La corrida a été inscrite au mois de janvier dernier, en catimini, sur la liste des biens immatériels du patrimoine culturel français, sans aucune communication du ministère de la Culture. C'est un chroniqueur taurin, ancien torero, ancien « artiste » peignant avec le sang des taureaux massacrés qui en a fait l'annonce aux agences de presse. André Viard est-il devenu le porte-parole du ministère de la Culture ? Comment une telle décision a-t-elle pu être prise sans aucun débat, aucune concertation ? Quelle est cette trahison ?

**Nous pouvons agir pour faire annuler cette décision inique.
Ensemble, disons non à l'inscription de la corrida
sur la liste des biens immatériels du patrimoine français !**

**SAMEDI 28 MAI
SOYONS NOMBREUX À PARIS
PLACE DU PALAIS-ROYAL, À 15 HEURES**

**Le collectif
Non à la honte française !**
www.patrimoine-corrída.fr
contactpatrimoine-corrída@gmail.com